

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220411-D2022-23-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2022-23 en date 11/04/2022 concernant les subventions attribuées pour l'année 2022 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 11 avril 2022, à 18h30, suivant convocation en date du 05 avril 2022, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BLIN Matthieu, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, CASTANET Christine.

Absents excusés : BESSE Magali procuration à FAUCHER Alain, DUFOUR Dominique procuration à AUBERGER Marie-Sophie, GILLES Dominique procuration à FAUCHER Alain, THEYS Antony procuration à BLIN Matthieu.

M BLIN Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	4	11	15	15	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions de l'année 2022 :

BENEFICIAIRES	Montant
ACCA de La Geneytouse	200,00
Comité des Fêtes de La Geneytouse	5 200,00
La Tirelire	160,00
Comité départemental de lutte contre le cancer	60,00
FNATH	100,00
C.C.J.A.	50,00
Amicale des pêcheurs de St Léonard	50,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Léonard	50,00
Comice agricole de St Léonard	80,00
Comité d'organisation des journées promotionnelles de la viande bovine	120,00
Foyer socio-éducatif du Lycée-Collège de St Léonard	100,00
Association sportive du Lycée-Collège de St Léonard	100,00
Foyer rural de St Léonard	860,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00
Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives	491,50
Conciliateurs de justice	50,00
TOTAL	7 821,50

A La Geneytouse, le 13 avril 2022

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 14 avril 2022